Union Nationale des Scolaires et Etudiants du Bénin (UNSEB) Section universitaire d'Abomey-Calavi (UNSEB-UAC)

01 BP 1012 Cotonou, Tél : (00229) 67844191/ 67102009/65478271

Email : unsebenin@yahoo.fr; Enr : MISAT sous le N°94/168/MISAT/DAI/ASSOC du 05/10/94 ;

Compte Bancaire : Ecobank N°0220141112344601

ASSEMBLEE GENERALE ASSORTIE DE SIT-IN SUR LE RECTORAT DE L'UAC.

Motion de protestation

Depuis quelques mois, les étudiants de l'Université d'Abomey-Calavi sont en lutte contre l'arbitraire et la mauvaise gestion dont fait preuve l'équipe rectorale dirigée par le Recteur Brice SINSIN. Ainsi, des mouvements de contestation suivis de grèves ont été enregistrés. Face à cela, l'on a constaté une détermination de l'équipe rectorale à violer et achever les libertés démocratiques en mobilisant une milice appuyée par des Hommes en armes qui siègent en permanence à l'Université, violant ainsi au quotidien les franchises universitaires. A tout ceci, s'ajoutent d'autres problèmes qui aggravent les conditions de vie et d'étude des étudiants. C'est pourquoi,

- Considérant les avancées éthiques recommandant que les portes de l'acquisition du savoir doivent être ouvertes à tous et à chacun sans discrimination ;
- Considérant que la constitution de notre pays garantit la gratuité de l'instruction des filles et fils de notre pays ;
- Considérant que dans certaines entités les autorités conditionnent la participation des étudiants aux Travaux Pratiques et aux sorties pédagogiques au paiement des frais illégaux et cela constitue une escroquerie dont les étudiants sont victimes ;
- Considérant la note de service rectorale en date du 31 Octobre 2013 portant rappel des types de masters et des charges financières relatives aux formations de master et de doctorat à l'université d'Abomey-Calavi excluant ainsi les enfants de parents pauvres de l'accès aux connaissances universelles ;
- Considérant que la mise en application du système LMD dans la forme comme dans le fond ne prend pas en compte les besoins de nos peuples pour les sortir de leurs arriérations ;
- Considérant que pour continuer à exercer la terreur à l'université le recteur mobilise les agents de la police et gendarmerie nationales à coût des centaines de millions pour réprimer à sang les étudiants qui dénoncent et rejettent ses actes anti-progrès et anti-éthiques ;
- Considérant que les échecs massifs, les résultats catastrophiques à l'université où sur plus de cinq mille étudiants qui composent, quatre sont déclarés admissibles, ne constituent guère une préoccupation pour l'équipe rectorale avec à sa tête SINSIN. Mais la remise en cause des acquis et libertés est son seul souci ;
- Considérant la détermination à l'allure quelque peu sournoise du Recteur Brice SINSIN à arracher de force les frais de double inscription aux étudiants malgré les manifestations de mécontentement des organisations estudiantines ;
- Considérant la participation de l'UNSEB à la marche pacifique organisée par les travailleurs le vendredi 27 Décembre 2013 contre l'insécurité, la validation des résultats des concours frauduleux et les atteintes aux libertés au cours de laquelle des militants de l'UNSEB ont été violemment réprimés ;
- Considérant les trois mois de grève observés par les étudiants de l'UAC sous la direction de l'UNSEB-UAC dont les points de revendication visent l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiants;
- Considérant le silence absolu qu'observent les autorités concernées pour ne pas satisfaire aux revendications;

Nous, étudiants réunis en Assemblée Générale assortie de sit-in sur le Rectorat de l'UAC ce jour Lundi 07 Avril 2014 sous la direction de la section universitaire de l'Union Nationale des Scolaires et Etudiants du Bénin à l'Université d' Abomey-Calavi (UNSEB-UAC) pour faire le point des différents mouvements de grève déclenchés depuis le 07 Janvier 2014 , avons constaté avec amertume que l'équipe rectorale de l'UAC a dû choisir la politique de la sourde oreille face aux revendications inscrites dans nos différentes motions de grève . A cet effet, les étudiants :

- 1- Fustigent avec véhémence les dérives liberticides et attentatoires aux libertés démocratiques, aux franchises universitaires du recteur avec à la clef la militarisation et la mobilisation à grand frais des milices aux trousses des responsables étudiants en lutte;
- 2- Protestent contre la volonté délibérée du recteur à fermer les portes de l'université aux enfants issus de parents pauvres à travers sa note de service en date du 31 octobre 2013;
- 3- Apportent leurs soutiens aux centrales et Fédérations en lutte pour la punition des violateurs des libertés fondamentales que sont Pierre AGOSSADOU et Placide AZANDE (auteurs de la barbarie du 27 Décembre 2013) conformément à l'article 19 de la constitution de notre pays;
- 4- Exigent:
- a) Le départ définitif des Hommes en armes (policiers, gendarmes...) de l'université dans les meilleurs délais et sans conditions ainsi que le jugement des violateurs des franchises universitaires;
- b) L'abrogation immédiate de la note de service n°103-14/UAC /SG/AC/VR-AARU/SS du 13 Février 2014 du rectorat UAC portant régularisation des deuxièmes inscriptions ;
- c) Le remboursement immédiat des sommes d'argents arbitrairement pris chez certains étudiants pour le paiement de la deuxième inscription ;
- d) L'abrogation immédiate de la note de service rectorale en date du 31 Octobre 2013 portant rappel des types de masters et des charges financières relatives aux formations de master et de doctorat à l'université d'Abomey-Calavi;
- e) Le changement systématique du système LMD par un programme d'enseignement garantissant un bon emploi à l'étudiant à la fin de sa formation; un programme conforme à la réalité de la société béninoise permettant de régler les réels problèmes des béninois, pour le développement de notre pays et le bien-être de tous;
- f) La suppression immédiate des faux frais (frais de TP à la FAST, des sorties pédagogiques et d'achat des cartes topographiques en Géographie, des paiements de soutenances à la FASEG, d'inscription pédagogique à la FADESP et autres...);
- g) La construction des infrastructures (salles de cours, amphithéâtres, laboratoires, bibliothèques et autres...) et leurs équipements.
- h) La démission du Recteur de l'UAC Brice SINSIN pour ses actes attentatoires aux franchises universitaires et aux libertés fondamentales;
- i) La poursuite des mouvements de grève à compter du Mardi 08 Avril 2014 jusqu'à satisfaction totale des revendications.
- 5- Rendront responsables les autorités en charge de l'université non seulement des déconvenues qu'engendrerait leur entêtement à ne pas satisfaire aux revendications ci-dessus citées mais aussi des risques d'une année blanche qu'elles font courir aux étudiants.